



## Misez sur la profitabilité

Compte tenu de leur taux de croissance prouvé, de leurs dividendes lucratifs et de leur capacité de gain stable, il n'est pas surprenant que les investisseurs avertis privilégient les titres de premier ordre. Voici pourquoi :

**Des titres ultraperformants.** Les sociétés de premier ordre vous permettent de profiter du potentiel de croissance des marchés boursiers tout en gérant risque et volatilité. Non seulement les titres de premier ordre affichent-ils de solides bilans, mais ils ont démontré leur capacité de produire des dividendes peu importe la conjoncture économique.

Qui plus est, historiquement parlant, les titres de premier ordre sont des plus performants à long terme, car ils reposent sur des bilans financiers solides. Par ailleurs, leurs actions sont souvent moins volatiles que celles de petites entreprises et peuvent mieux résister aux reculs des cours.

**Les titres de premier ordre en vedette.** Les investisseurs à la recherche d'un potentiel de plus-value accru, ainsi que d'un risque de volatilité faible, devraient se tourner vers les titres de

premier ordre. Selon bon nombre d'experts, une fois la reprise économique bien en train, les actions de sociétés à forte capitalisation jouissant de saines bases voleront la vedette. Jusqu'à tout récemment, la reprise était surtout menée, comme toujours, par les titres cycliques et ceux de sociétés à faible capitalisation.

**Solides indicateurs du marché.** Possédant de saines bases financières et jouissant d'une grande notoriété, les grandes sociétés sont plus solides que jamais. Grâce aux réductions de coûts, aux gains d'efficacité et aux bénéfices record, elles affichent de solides bilans et disposent de considérables liquidités, lesquelles peuvent servir à récompenser les investisseurs au moyen d'une majoration des dividendes, d'un rachat d'actions (d'où une hausse éventuelle de la demande et des cours) et d'une expansion.

⇒ **PROCHAINE ÉTAPE : Nous pouvons vous aider à examiner le rôle précieux que pourraient tenir les titres de premier ordre dans votre portefeuille. ■**



**Éric Caron, GPC, FCSI**  
Conseiller en placement  
Gestionnaire de portefeuille  
eric.caron@fbn.ca

**Martin Côté, GPC, FCSI, Pl. Fin.**  
Vice-président  
Conseiller en placement  
Gestionnaire de portefeuille  
martin.cote@fbn.ca

**Lydia Gevry, B.A.A.**  
Adjointe en placement  
lydia.gevry@fbn.ca

**Téléphone :** 819 566-7212  
CA 1 800 567-3588  
US 1 800 678-7155  
**Télécopieur :** 819 566-5171  
**Portefeuille en direct :**  
1 888 751-1220

**Site internet :**  
[WWW.GROUPECOTECARON.CA](http://WWW.GROUPECOTECARON.CA)

**Adresse :**  
455, rue King ouest, bureau 600  
Sherbrooke, Qc J1H 6E9

Pour réussir des placements à long terme, il faut un bon plan financier, qui tient compte des objectifs personnels, de la tolérance du risque et de l'horizon temporel. Comme conseillers en placement, notre rôle est de vous aider à concevoir un tel plan et à le respecter.

Selon des experts, notre service de recherche est parmi les meilleurs au Canada. Ainsi, vous pouvez être certain que nos recommandations se fondent sur une analyse fiable.

Si vous souhaitez discuter des suggestions ou des solutions décrites dans ce bulletin, nous serons heureux de vous rencontrer à votre convenance.



# Des placements de qualité, pour atteindre vos objectifs



**A**près les événements tumultueux des six derniers mois, comme les soulèvements en Afrique du Nord et au Moyen-Orient et les catastrophes naturelles au Japon, il n'est pas étonnant que les investisseurs se montrent un peu frileux. Cependant, malgré leur volatilité en début d'année, les marchés boursiers américains ont suivi une trajectoire ascendante durant la première moitié de 2011, grâce à la vigueur des économies émergentes, aux bons résultats des sociétés et à l'amélioration de l'économie américaine.

On prévoit d'ailleurs une croissance économique de 4 % cette année, si bien que, compte tenu d'excellents bénéfices, le Groupe économie et stratégie de Financière Banque Nationale continue de préférer les actions aux titres à revenu fixe et aux espèces.

## ACTIONS ET ACCUMULATION

Pour ceux qui souhaitent réduire la volatilité, il s'agit d'établir le niveau de risque leur paraissant tolérable, puis le type d'actions susceptible de les aider à atteindre leurs objectifs.

Étant donné la conjoncture – quelle qu'elle soit d'ailleurs – les titres de sociétés à forte capitalisation versant des dividendes demeurent un bon moyen de profiter de la hausse des marchés, tout en gérant le risque et la volatilité.

Voici pourquoi ces titres de qualité conviennent :

**Nouveaux meneurs.** Les sociétés à faible capitalisation l'ont emporté ces deux dernières années, comme c'est souvent le cas en période de relance. Cependant, lorsque la croissance ralentit, les sociétés solides à forte capitalisation prennent la relève, car elles résistent mieux à la volatilité.

**L'avantage des dividendes.** La qualité va de pair avec les dividendes parce que ces derniers incitent les dirigeants à répartir judicieusement les capitaux propres de la société, si bien que le cours de ses actions ne s'abaisse pas en deçà d'un certain seuil.

En outre, les dividendes augmentent normalement chaque année, protégeant ainsi les investisseurs de l'inflation. Comme la génération du baby-boom approche de la retraite et que la demande de revenu augmente, les sociétés de premier ordre versant des dividendes devraient profiter de la tendance ces prochaines années.

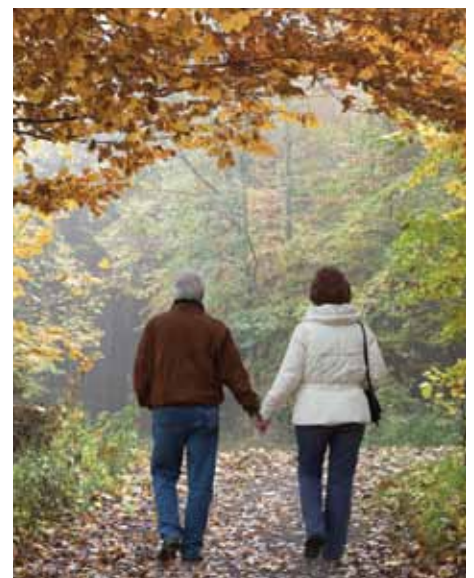
D'autres raisons militent en faveur des dividendes. Le rendement de bon nombre d'actions de qualité générant des dividendes est plus élevé que celui des obligations à 10 ans du gouvernement canadien. De plus, hors d'un régime enregistré, chaque dollar de dividendes versé par une entreprise canadienne équivaut à un revenu d'intérêt de 1,30 \$ grâce au crédit d'impôt correspondant.

**Fondamentalement solides.** Autre argument en faveur de la qualité, les grandes sociétés n'ont pas été aussi solides depuis des années. La réduction des coûts, des gains d'efficacité et la montée des bénéfices leur confèrent des bilans exceptionnels et de généreux capitaux propres, qu'elles peuvent attribuer aux actionnaires par des rachats d'actions ou un relèvement de dividendes.

## OCCASIONS INTÉRESSANTES

Les occasions ne manquent pas pour profiter des marchés boursiers en faisant preuve de prudence et de discipline. Par exemple, les actions canadiennes de premier ordre bénéficient de la situation financière favorable du pays et de la bonne tenue du secteur des ressources, tandis que, grâce aux multinationales américaines, on peut tirer parti de la progression des économies émergentes.

⇒ **PROCHAINE ÉTAPE : Ce ne sont que quelques-unes des suggestions que nous pouvons vous faire en matière de placements de qualité, suivant vos objectifs et votre tolérance du risque. Téléphonnez-nous dès maintenant pour revoir votre portefeuille. ■**



# Passer du REER au FERR

**D**epuis des dizaines d'années, vous cotisez à votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER). Cependant, lorsqu'approche la fin de la vie active, vous cherchez sans doute des sources de revenu plus accessibles. Comment savoir si le moment est bien choisi pour convertir votre REER en fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) et commencer à en tirer un revenu?

D'abord, pour ce faire, vous avez jusqu'à la fin de l'année de votre 71<sup>e</sup> anniversaire; évidemment, il vous est loisible de convertir votre REER plus tôt. Une fois qu'il est converti, cependant, vous devez effectuer chaque année un retrait minimum, et la reconversion en REER est impossible.

Voici trois suggestions de moment pour la conversion, suivant la situation financière et le mode de vie de chacun.

## L'ANNÉE DE VOTRE RETRAITE

Si vous ne comptez sur aucune autre source de revenu substantiel à la retraite, comme un régime d'employeur ou des placements non enregistrés, la conversion immédiate au FERR est probablement la meilleure solution.

Toutefois, dans l'éventualité où vous pensiez léguer vos comptes enregistrés, n'oubliez pas que leur contenu pourrait être lourdement imposé si vous ne les destinez ni à un conjoint, ni à un enfant à charge. Vous avez durement gagné vos économies, servez-vous-en plutôt pour votre retraite.

## À MI-CHEMIN

Vous pouvez remettre la conversion et les premiers retraits si vous avez d'autres revenus ou des actifs susceptibles de financer les premières années passées sans revenu d'emploi. De cette manière, votre épargne-retraite fructifie plus longtemps à l'abri du fisc.

Bien entendu, la conversion ne peut avoir lieu après l'échéance ultime, soit la fin de l'année de votre 71<sup>e</sup> anniversaire.

## À L'ÉCHÉANCE

Si vous disposez d'actifs non enregistrés ou d'un généreux régime de retraite, le report de la conversion jusqu'à la fin de l'année de votre 71<sup>e</sup> anniversaire permet à votre capital de croître le plus longtemps possible en franchise d'impôt.

Pour les couples, le retrait minimum du FERR peut être calculé en fonction de l'âge du plus jeune conjoint. Le minimum correspond à un pourcentage du régime total, et ce pourcentage augmente avec l'âge. Si le calcul est effectué suivant celui du plus jeune conjoint, le retrait minimum est moins élevé et l'argent reste plus longtemps dans le FERR.

En outre, vous pouvez continuer à cotiser à votre REER jusqu'à l'échéance ultime, à condition de toucher un revenu gagné. Si vous êtes l'aîné du couple, vous pouvez même cotiser au REER de votre conjoint après l'échéance fixée pour la conversion du vôtre.

Le moment du premier retrait d'un FERR et la somme du retrait dépendent de la situation de chacun et exigent une réflexion soignée.

⇒ **PROCHAINE ÉTAPE : Laissez-nous vous aider à trouver la meilleure stratégie de revenu de retraite dans votre cas précis. Nous pouvons revoir avec vous vos objectifs financiers et établir le montant des retraits de votre FERR après une analyse financière détaillée.** ■

## Planification des placements

### Le fractionnement du revenu à votre service et celui de votre conjoint

**P**rêter de l'argent à votre conjoint est une stratégie qui peut vous permettre de réduire la facture fiscale de la famille tout en rehaussant le rendement de vos placements. Le prêt au conjoint aux fins de placement est l'une des stratégies de fractionnement du revenu à la disposition des couples canadiens. S'il existe un écart entre votre revenu et celui de votre conjoint, vous pourriez profiter de cette rare occasion.

Il pourrait être judicieux d'adopter cette stratégie maintenant. Le taux d'intérêt prescrit par l'Agence du revenu du Canada (ARC) est plus bas que jamais (seulement 1 %) et peut

être gelé pendant la durée du prêt. Voici comment procéder.

Le conjoint au revenu supérieur prête à l'autre une somme à investir. Le revenu tiré du placement est imposé au nom du conjoint au taux d'imposition inférieur. Par conséquent, l'impôt du couple est moins lourd que si le conjoint au revenu supérieur effectuait le placement.

En guise d'unique condition, le prêt doit porter l'intérêt prescrit par l'ARC (ou plus élevé) et l'intérêt sur le prêt doit être versé à la fin janvier chaque année pour l'année précédente. Le remboursement du capital



n'est assujéti à aucune contrainte. Le conjoint emprunteur bénéficie d'une déduction fiscale pour les intérêts et le prêteur paie l'impôt sur le revenu d'intérêt tiré du prêt.

⇒ **PROCHAINE ÉTAPE : Nous pouvons vous aider à décider si cette stratégie de fractionnement du revenu convient à votre couple et à choisir un placement adapté à vos besoins.** ■

## Occasions de placement

# Le CELI : plus qu'un compte d'épargne

Il est temps d'utiliser votre compte d'épargne libre d'impôt (CELI) non plus comme un simple instrument d'épargne ou un coussin d'urgence, mais bien comme un véritable abri fiscal.

En vous limitant aux placements prudents et conventionnels, vous risquez de vous priver en bonne partie de la croissance à l'abri de l'impôt de votre CELI.

Le CELI atteint maintenant sa troisième année d'existence. À raison d'une cotisation de 5 000 \$ par an, vous avez donc pu y cotiser jusqu'à 15 000 \$. Limité au départ à un dépôt annuel maximum de 5 000 \$, le CELI est devenu un instrument de placement et d'épargne fiscale fort intéressant. Pourtant, d'après une étude récente, 87 % des Canadiens titulaires d'un CELI l'utilisent comme coussin d'urgence.

La valeur réelle d'un CELI tient à la possibilité d'y accumuler, en franchise fiscale, des gains en capital et des dividendes générés par des actions, des fonds d'actions et autres, de même que des revenus d'intérêt. Ces titres produisent habituellement un rendement supérieur à celui des instruments d'épargne.

Par ailleurs, le revenu sous forme de dividendes a tout à fait sa place dans un CELI, notamment chez un retraité au revenu élevé qui désire éviter la récupération, par l'État, de ses prestations de la Sécurité de la vieillesse.

Nous pouvons veiller, vous et moi, à ce que vous exploitiez votre CELI au maximum.

⇒ **PROCHAINE ÉTAPE : Découvrez la vraie valeur d'un CELI et profitez-en pour atteindre vos objectifs.** ■

# Les défis émotionnels des héritiers

**T**out héritage a des ramifications non pas seulement financières, mais aussi émotionnelles. Si vous pensez recevoir un héritage substantiel, il vaut mieux planifier la transition afin de bien gérer cette manne soudaine.

Ainsi, vous serez en mesure de mieux gérer la transition émotionnelle liée au deuil.

## DU BON ET DU MOINS BON

Sur le plan affectif, un héritage peut avoir des conséquences imprévues. Pour tout dire, il implique du bon et du moins bon. Vous voici soudainement maître d'une somme qui pourrait améliorer votre situation financière ou mettre à votre portée des occasions intéressantes; en contrepartie, vous venez de perdre un être cher.

Par ailleurs, d'autres conséquences peuvent potentiellement compliquer la situation : il se peut que les relations soient tendues au sein de la famille vu les circonstances, sans parler de la jalousie que pourrait susciter, chez vos parents et amis, un généreux legs. Ceux qui sont assaillis par les émotions complexes qui accompagnent un héritage ne doivent toutefois pas oublier que le défunt a prévu ce legs pour les aider à préparer un avenir plus sûr et plus confortable.

## LE PLAN, UN INCONTOURNABLE

Or, il est crucial de bien planifier cet avenir. Un plan financier prévu spécifiquement pour votre héritage est indispensable. En fait, l'absence d'un tel plan pourrait mettre en péril cet héritage. Maintes fois, bien des gens qui reçoivent un héritage important ont tendance à dilapider leur fortune nouvellement acquise trop rapidement,

comme si les besoins qu'ils éprouvaient auparavant avaient disparu.

Si vous laissez vos émotions prendre le pas sur votre jugement, vos décisions pourraient ne pas concorder avec vos besoins et vos objectifs financiers.

En outre, il se peut que cette abondance imprévue change votre vie et qu'il vous faille prendre des décisions déterminantes pour la suite des choses. Vos nouveaux moyens vous ouvrent des possibilités aujourd'hui et demain, peut-être même des possibilités que vous n'aviez jamais envisagées.

Ensemble, nous pouvons établir des objectifs financiers clairs et une feuille de route pour vous aider à les atteindre. Nous pourrions ainsi éviter les faux pas et vous préparer à préserver ce legs d'un être cher et à en bénéficier.

## INUTILE DE S'EMPRESSER

Avec un plan, vous aurez le temps de vous habituer à votre nouvelle situation et de vous remettre de vos émotions. Sachant déjà ce que vous voulez, vous ne vous sentirez pas pressé de vous décider. Il vaut souvent mieux laisser s'écouler quelques mois avant de passer aux actes. On se laisse alors moins guider par ses émotions.

En vous préparant dès aujourd'hui, vous pourrez éviter les problèmes demain et veiller à ce que cet argent vous apporte, à vous et à votre famille, la sécurité financière.

⇒ **PROCHAINE ÉTAPE : Chacun réagit différemment à un enrichissement soudain. Si vous escomptez un héritage appréciable, discutons dès maintenant de la meilleure réaction possible.** ■

**FCPE**  
Fonds canadien de protection des épargnants  
MEMBRE

Vol. 15, no 4. © 2011. Ce bulletin fait l'objet de droits d'auteur. Toute reproduction de son contenu, en entier ou en partie, est interdite sans l'autorisation écrite du détenteur de ces droits. Ce bulletin a été produit par la Firme pour nos conseillers en placement. Les renseignements et opinions qu'il contient proviennent de diverses sources jugées fiables, mais leur exactitude ne peut être garantie. Les lecteurs auraient avantage à consulter leur conseiller professionnel avant de prendre une décision basée sur l'information fournie dans ce bulletin. Les secteurs d'investissement mentionnés ne s'adressent pas à tous les types d'investisseurs et ne devraient en aucun cas être considérés comme une recommandation. Veuillez consulter votre conseiller en placement afin de vérifier votre profil d'investisseur et discuter des risques. Financière Banque Nationale est une filiale en propriété exclusive de la Banque Nationale du Canada. La Banque Nationale du Canada est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (NA: TSX).

 **BANQUE  
NATIONALE**  
FINANCIÈRE